



Commune de CESANCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Juin 2025

Etaient présents : G. BARTHE, A. BAILLY, C. NICOLAS, A-S BRIDE, F. DROUHIN, P. MOREAU, L. FROMONT, C. DUCRY (jusqu'à 20h25, après le point 3), M-S BLANCHOT (arrivée point 2, 19h20)

Absent ayant donné pouvoir : P D'ALBERTO à A-S BRIDE, J-P BOUILLEUX à C. NICOLAS

Secrétaire de séance : A. BAILLY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débiter à 19h05.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le conseil valide le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

2 - 2025-12 Délibération concernant la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi- HM (habitat et mobilité)

Le débat sur les orientations générales du PADD du PLUi-HM d'ECLA aura lieu au sein du Conseil communautaire le 26 juin 2025.

Il est demandé au conseil municipal de débiter sur les orientations générales du PADD qui sont divisées en 4 axes non hiérarchisés :

- Axe 1 « Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et culturels d'ECLA, pour renforcer son identité et son attractivité »
- Axe 2 « Aménager le territoire en contribuant à l'atténuation du changement climatique »
- Axe 3 « Structurer le développement et favoriser une stratégie d'accueil de population s'appuyant sur l'armature urbaine et les atouts des communes »
- Axe 4 « Conforter le rôle majeur du territoire d'ECLA en matière d'économie, de tourisme et d'agriculture »

Le contenu du PADD a été mis à disposition des membres du Conseil municipal et une discussion a permis de relever les remarques suivantes :

Les orientations du document sont jugées trop généralistes, elles désignent une liste d'éléments trop variés.

Le document semble éloigné des petits élus, on note un manque de cohérence entre les actions actuelles et les orientations (suppression d'un verger pour agrandir l'abattoir)

Certaines propositions sont de l'ordre des vœux pieux, sans outils existant pour y parvenir (point 4 n°21 limiter la concurrence entre les centres et les zones commerciales) de plus cela ne concerne que Lons le Saunier.

Une remarque est émise concernant les contraintes architecturales. Face aux mesures de Zéro artificialisation des sols combinées à la volonté de création de logements, qui contraignent à densifier l'habitat, il serait intéressant d'indiquer une volonté d'assouplissement sur les travaux dans les zones de monuments historiques, qui peuvent priver de surfaces habitables pour des raisons peu lisibles (interdiction des lucarnes au bénéfice de vélux, ou l'inverse selon les lieux..)

L'axe concernant l'intention de faire corrélér la constructibilité d'un terrain avec la capacité d'assainissement inquiète beaucoup certains conseillers, le dossier d'assainissement de Cesancey étant toujours suspendu faute d'avancées. Le conseil souhaite veiller à ce que le village ne soit en aucun cas pénalisé dans son développement par l'absence d'évolution de ce dossier très sensible sur le village, et souhaite même qu'il trouve rapidement un aboutissement notamment dans le cadre des discussions du PLUi.

Il est également souhaité que soit précisé qu'il ne faut pas limiter le PADD à l'amélioration des capacités des structures actuelles d'assainissement mais également à la création de nouvelles en cas de besoin et de demande des populations d'ECLA.

Autre point certains souhaitent qu'une fermeté soit affichée sur la non consommation de terres agricoles pour d'autres usages.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations générales du PADD-HM d'ECLA.

3. 2025-06 Délibération pour la hausse des tarifs ALSH

Le maire présente aux conseillers les discussions s'étant déroulées en commission RPI le 19mai et ayant abouties à la décision d'augmenter les tarifs de cantine pour prendre en compte les hausses des coûts, les tarifs actuels datant d'avril 2023.

L'augmentation sera de 3.9% suivant le taux indiqué par l'INSEE pour les prestations « autres services » sur le temps péri et extra-scolaire, les repas et les goûters, et pour simplification tarifaire applicable quel que soit le quotient familial.

Extra 2025-2026

Extrascolaire							
Journée complète avec repas							
Repas Goûter Total	11	5,17 €	8,58 €	11,44 €	14,30 €	17,16 €	20,02 €
		4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €
		10,03 €	13,44 €	16,30 €	19,16 €	22,02 €	24,88 €
Journée complète sans repas							
Gouter Total	9,5	4,47 €	7,41 €	9,88 €	12,35 €	14,82 €	17,29 €
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €
		4,89 €	7,83 €	10,30 €	12,77 €	15,24 €	17,71 €
Matin avec repas							
Repas Total	6	2,82 €	4,68 €	6,24 €	7,80 €	9,36 €	10,92 €
		4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €
		7,26 €	9,12 €	10,68 €	12,24 €	13,80 €	15,36 €
Matin sans repas							
Total	4,5	2,12 €	3,51 €	4,68 €	5,85 €	7,02 €	8,19 €
		2,12 €	3,51 €	4,68 €	5,85 €	7,02 €	8,19 €
Après-midi avec repas							
Repas Gouter Total	6,5	3,06 €	5,07 €	6,76 €	8,45 €	10,14 €	11,83 €
		4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €
		7,92 €	9,93 €	11,62 €	13,31 €	15,00 €	16,69 €
Après-midi sans repas							
Gouter Total	5	2,35 €	3,90 €	5,20 €	6,50 €	7,80 €	9,10 €
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €
		2,77 €	4,32 €	5,62 €	6,92 €	8,22 €	9,52 €

Péri 2025-2026

MERCREDI								
Journée complète avec repas								
Repas	11,25	5,29 €	8,78 €	11,70 €	14,63 €	17,55 €	20,48 €	
		4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	
Total		10,15 €	13,64 €	16,56 €	19,49 €	22,41 €	25,34 €	
Journée complète sans repas								
Gouter	9,75	4,58 €	7,61 €	10,14 €	12,68 €	15,21 €	17,75 €	
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	
							0,42 €	0,42 €
Total		5,00 €	8,03 €	10,56 €	13,10 €	15,63 €	18,17 €	
Matin avec repas								
Repas	6,25	2,94 €	4,88 €	6,50 €	8,13 €	9,75 €	11,38 €	
		4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	
							4,44 €	4,44 €
Total		7,38 €	9,32 €	10,94 €	12,57 €	14,19 €	15,82 €	
Matin sans repas								
Total	4,75	2,23 €	3,71 €	4,94 €	6,18 €	7,41 €	8,65 €	
							7,41 €	8,65 €
							7,41 €	8,65 €
Après-midi avec repas								
Repas	6,5	3,06 €	5,07 €	6,76 €	8,45 €	10,14 €	11,83 €	
		4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	
Total		7,92 €	9,93 €	11,62 €	13,31 €	15,00 €	16,69 €	
Après-midi sans repas								
Gouter	5	2,35 €	3,90 €	5,20 €	6,50 €	7,80 €	9,10 €	
		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	
							0,42 €	0,42 €
Total		2,77 €	4,32 €	5,62 €	6,92 €	8,22 €	9,52 €	

Matin						
	1,5	0,71 €	1,17 €	1,56 €	1,95 €	2,34 €
Total		0,71 €	1,17 €	1,56 €	1,95 €	2,34 €
Midi avec repas						
	1,33	0,63 €	1,04 €	1,38 €	1,73 €	2,07 €
repas		4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €
Total		5,07 €	5,48 €	5,82 €	6,17 €	6,51 €
Midi sans repas						
	0,33	0,16 €	0,26 €	0,34 €	0,43 €	0,51 €
Total		0,16 €	0,26 €	0,34 €	0,43 €	0,51 €
Soir						
	2	0,94 €	1,56 €	2,08 €	2,60 €	3,12 €
Gouter		0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €	0,42 €
Total		1,36 €	1,98 €	2,50 €	3,02 €	3,54 €

Tarifs applicables au 01/09/2025.

Le conseil municipal à l'unanimité des élus présents et représentés décide de valider ces nouveaux tarifs.

4. Discussion concernant le terrain accueillant l'antenne relais.

Monsieur le maire anime une discussion au sujet d'une proposition d'achat du terrain par son occupant, refusée avec maintien d'une offre uniquement locative.

Le conseil municipal après en avoir discuté valide cette décision à l'unanimité des élus présents et représentés.

5. Echanges et finalisation du projet de sécurisation du village

Les conseillers pointent ensemble les diverses mesures d'aménagement envisagées, notamment celles dépendant du département. Les objectifs poursuivis sont de ralentir la traversée et de sécuriser les croisements ainsi que le cheminement notamment entre les écoles et l'aire de sport, mais également d'améliorer la visibilité des directions et de marquer certains stationnements utiles pour les riverains.

Le point du croisement en « Y » à l'entrée du village devant le tilleul est abordé, certains ne le trouvant pas gênant et d'autres souhaitant l'améliorer.

Le conseil municipal à l'unanimité des élus présents et représentés valide l'ensemble des propositions déjà définies dans ce dossier.

6. Questions diverses

- Le maire relate aux conseillers des incivilités s'étant produites au village : vol d'un chéneau derrière le lavoir de la rue de la mairie, dépôts de déchets au zenan et rue de l'ancienne porcherie. Il indique avoir déposé une plainte en gendarmerie.
- Les travaux de nettoyage des monuments aux morts sont terminés et donnent satisfaction.
- Les travaux d'éclairage nocturne de l'Eglise votés en avril 2024 ont été exécutés par l'entreprise Favier et sont conformes.
- Une demande est faite par Mme Bride en tant que riveraine afin de suspendre pendant la période estivale les sonneries de l'église entre 22h et 6H.

- Il sera demandé à M. Nicolas d'éviter dans la mesure du possible de traiter la vigne du centre du village lors des jours de vent car des riverains ont signalé recevoir les produits chez eux autour du site.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.